



# Assemblée générale

Distr. générale  
17 avril 2018  
Français  
Original : anglais

**Soixante-douzième session**  
Point 150 de l'ordre du jour  
**Financement de la Force intérimaire de sécurité  
des Nations Unies pour Abyei**

## **Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019**

### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit initialement ouvert pour 2016/17 <sup>a</sup>	268 624 600
Dépenses de 2016/17	279 867 300
Solde inutilisé de 2016/17	57 300
Crédit ouvert pour 2017/18	266 700 000
Montant estimatif des dépenses de 2017/18 <sup>b</sup>	266 700 000
Montant estimatif du solde inutilisé de 2017/18	0,0
Projet de budget du Secrétaire général pour 2018/19	271 115 600
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2018/19	1 757 500
Recommandation du Comité consultatif pour 2018/19	269 358 100

<sup>a</sup> Le montant total des ressources disponibles pour l'exercice 2016/17 s'élevait à 279 624 600 dollars et tenait compte des crédits approuvés, d'un montant brut de 268 624 600 dollars (montant net : 267 763 975 dollars), et des engagements autorisés d'un montant brut de 11 300 000 dollars.

<sup>b</sup> Montant estimatif au 31 janvier 2018.



## I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 14 mars 2018. La liste des documents qu'il a examinés et de ceux dont il s'est servi est donnée à la fin du présent rapport. Les observations et recommandations du Comité sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général, y compris celles qui portent sur les conclusions et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies au sujet des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017, se trouvent dans son rapport connexe (A/72/789). Les principales observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes qui concernent spécifiquement la FISNUA sont examinées aux paragraphes 4 à 7 du présent rapport.

## II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017

2. Par sa résolution 70/269, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 268 624 600 dollars (montant net : 267 763 975 dollars) destiné à financer le fonctionnement de la FISNUA pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017. Par la suite, dans sa résolution 71/298, l'Assemblée a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 11 300 000 dollars pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017, en sus du crédit de 268 624 600 dollars déjà ouvert, portant à 279 924 600 dollars le montant total (brut) des ressources disponibles pour l'exercice. Le montant brut des dépenses totales de l'exercice s'est établi à 279 867 300 dollars (montant net : 277 479 900 dollars), ce qui représente un taux d'exécution de près de 100 %. Le Comité consultatif note que le montant des dépenses effectivement engagées en 2016/17 s'est élevé à 279 867 300 dollars, alors que le montant total des ressources disponibles était de 279 924 600 dollars (comprenant le montant initial brut de 268 624 600 dollars et l'autorisation d'engagement de dépenses de 11 300 000 dollars en chiffres bruts). En conséquence, le solde inutilisé s'établit à 57 300 dollars et le montant net du crédit supplémentaire devant être approuvé par les États Membres se chiffre à 11 242 700 dollars (voir par. 30 du présent rapport). On trouvera une analyse détaillée des écarts à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la mission pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/72/644).

3. Selon le rapport sur l'exécution du budget, un montant de 3 273 800 dollars a été réaffecté en 2016/17 de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) à la catégorie I (Militaires et personnel de police) afin de couvrir les dépenses liées principalement à un taux de vacance moyen effectif inférieur aux prévisions au sein des contingents (13,9 % contre 19 %). Par ailleurs, un montant de 820 600 dollars a été réaffecté de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) à la catégorie II (Personnel civil) pour faire face aux dépenses afférentes au relèvement du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national et au taux moyen effectif de vacance de poste des agents des services généraux inférieur aux prévisions (14 % contre 20 %). La réaffectation des ressources de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) a été possible en raison principalement du fait que les dépenses relatives aux installations et infrastructures et aux opérations aériennes ont été moindres que prévu (voir A/72/644, par. 47). On trouvera à la section IV du présent rapport relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 (A/72/730), les

observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

4. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la FISNUA, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 (A/72/5 (Vol. II), chap. II). Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes a formulé des observations et recommandations concernant la Force sur les questions suivantes : a) non-utilisation d'un aéroport dont la construction a été achevée (ibid., par. 499 à 501 ; voir également par. 5 du présent rapport) ; b) consommation de carburant (ibid., par. 370 à 373) ; c) séparation inadéquate des fonctions dans Umoja (ibid., par. 423 à 426) ; d) prévention de la production de déchets et élimination des déchets (ibid., par. 430 et 432) ; e) évacuations d'urgence impossibles après la tombée de la nuit (ibid., par. 457 à 459).

5. En ce qui concerne l'aéroport dont la construction est achevée mais qui n'est pas utilisé, le Comité des commissaires aux comptes relève que la FISNUA a consacré quelque 7,5 millions de dollars à la construction d'un aéroport, de voies de circulation et d'une aire de trafic à Athony dans la région d'Abyei. Alors que sa construction est achevée depuis le 13 décembre 2015, l'aéroport n'a jamais pu être utilisé, les travaux ayant été engagés avant que la Force n'ait obtenu l'autorisation préalable des autorités soudanaises et sud-soudanaises et cette autorisation n'ayant toujours pas été accordée. Selon le Comité, cette autorisation aurait dû être demandée et obtenue avant le lancement de la construction des camps ou autres locaux. Le Comité recommande que la mission demande au Gouvernement soudanais l'autorisation d'utiliser l'aéroport d'Athony. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé par la mission que tous les travaux de génie civil étaient terminés et que le projet était à environ 99 % achevé. Selon les renseignements communiqués par le Secrétariat, aucun frais d'entretien n'est engagé ou prévu au budget dans la mesure où la piste d'aviation n'est pas opérationnelle.

6. S'agissant de la consommation de carburant, le Comité des commissaires aux comptes indique que les directives de la mission en matière de consommation de carburant établissent un niveau de consommation de référence pour chaque catégorie de véhicule et prévoient une marge de tolérance de 20 %. Le Comité a constaté que la consommation de carburant des véhicules de l'ONU et des véhicules appartenant aux contingents dépassait la marge de tolérance de 20 % au-dessus du niveau normal, et que l'excédent de consommation était en moyenne de 39 % pour les véhicules de l'ONU et de 32 % pour les véhicules appartenant aux contingents. Il a également relevé que, malgré ces écarts par rapport à la norme, la mission n'avait pas pris les dispositions voulues pour en savoir plus sur cette surconsommation et pour contrôler l'utilisation de carburants comme le prévoit l'instruction permanente. Il a recommandé à la FISNUA de renforcer la coordination entre les unités à comptabilité autonome de manière à suivre de près la consommation de ses véhicules et à enquêter sur la consommation excessive de carburant, conformément aux dispositions des instructions permanentes, de passer en revue les données provenant de CarLog et de les utiliser pour améliorer la gestion du carburant.

**7. Le Comité consultatif compte qu'il sera donné suite dans les plus brefs délais aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes.**

### **III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours**

8. En ce qui concerne les dépenses effectives et les dépenses prévues pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018, le Comité consultatif a été informé

qu'au 31 janvier 2018, le montant des dépenses s'élevait à 182 432 000 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait être égal au crédit ouvert de 266 700 000 dollars, soit 100 % du budget approuvé.

9. Le Comité consultatif a été informé que les chiffres concernant l'occupation des postes du personnel militaire et civil de la FISNUA s'établissaient comme suit au 31 janvier 2018 :

	<i>Effectif autorisé/appr ouvé pour 2017/18<sup>a</sup></i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	225	98	56,4
Contingents	5 101	4 401	13,7
Police des Nations Unies	50	39	22,0
<b>Personnel civil</b>			
<b>Postes</b>			
Personnel recruté sur le plan international	160	140	12,5
Administrateurs recrutés sur le plan national	3	3	0,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	86	77	10,5
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>			
Personnel recruté sur le plan international	1	–	100,0
Volontaires des Nations Unies	33	32	3,0
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé autorisé pour les militaires et le personnel de police et nombre de postes approuvés pour le personnel civil.

<sup>b</sup> Par sa résolution 2352 (2017) du 15 mai 2017, le Conseil de sécurité a décidé de réduire l'effectif maximum autorisé de la Force de 5 101 à 4 791 militaires. Ayant été établi avant l'adoption de cette résolution, le rapport du Secrétaire général relatif au budget de la FISNUA pour l'exercice 2017/18 (A/71/767) ne tenait pas compte de cette réduction.

10. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2018, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Force depuis sa création s'établissait à 1 882 871 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 1 797 472 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 85 399 000 dollars. Au 12 février 2018, le solde de trésorerie de la mission s'établissait à 73 814 000 dollars, ce qui était suffisant pour couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses d'un montant de 39 166 000 dollars (à l'exclusion des remboursements aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police).

11. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 31 janvier 2018, des versements se montant au total à 58 746 000 dollars avaient été effectués en 2017 pour le remboursement des dépenses engagées au titre des contingents jusqu'au 31 août 2017. Au 31 décembre 2017, le montant dû au titre du matériel appartenant aux contingents était de 11 566 000 dollars. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 31 janvier 2018, 45 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 1 108 387 dollars depuis la création de la mission, et 12 demandes étaient en instance de règlement. **Le Comité consultatif compte que les demandes en attente seront réglées rapidement.**

## IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019

### A. Mandat et hypothèses budgétaires

12. Le mandat de la FISNUA a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1990 (2011). La Force est chargée d'aider le Conseil à atteindre un objectif général, qui est de faciliter la mise en œuvre de l'Accord conclu le 20 juin 2011 entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan, et d'aider le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à créer une zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Par sa résolution 2386 (2017), le Conseil a prorogé le mandat de la Force jusqu'au 15 mai 2018 et décidé que l'effectif maximum autorisé serait réduit de 4 791 à 4 235 militaires le 15 avril 2018, à moins qu'il ne décide de proroger le mandat de la mission lié au Mécanisme conjoint. Il a également décidé qu'il examinerait le renouvellement du mandat lié au Mécanisme conjoint si les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud prenaient les mesures spéciales convenues en mai et octobre 2017 (voir résolution 2386 (2017), par. 3 et 9).

13. Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de la mission pour l'exercice 2018/19 sont exposées aux paragraphes 9 à 23 du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de FISNUA (A/72/730). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le projet de budget prévoyait que la mission conserverait les unités lourdes (chars et artillerie) pour lesquelles une autorisation d'engagement de dépenses avait été demandée en 2016/17 (voir par. 2 du présent rapport), mais qu'il ne prenait pas en compte la réduction potentielle de l'effectif maximum autorisé de 4 791 à 4 235 militaires. **Le Comité consultatif espère que, dans l'hypothèse où le Conseil de sécurité déciderait de ne pas renouveler le mandat de la Force lié au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, le Secrétaire général examinera les besoins de la FISNUA et présentera un budget révisé, selon qu'il conviendra.**

### B. Ressources nécessaires

14. Les prévisions de dépenses de la FISNUA pour 2018/19 s'élèvent à 271 115 600 dollars, en augmentation de 4 415 600 dollars (1,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2017/18. Cette variation s'explique par l'effet combiné de l'augmentation proposée des dépenses au titre des militaires et du personnel de police (3 329 500 dollars, soit 2,2 %) et du personnel civil (7 296 200 dollars, soit 25,7 %) et de la diminution proposée des dépenses opérationnelles (6 210 100 dollars, soit 7,1 %). On trouvera aux chapitres II et III du projet de budget (A/72/730) des informations détaillées sur les ressources financières demandées ainsi qu'une analyse des variations.

#### 1. Militaires et personnel de police

Catégorie	Effectif autorisé pour 2017/18 <sup>a</sup>	Effectif autorisé pour 2018/19	Variation
Observateurs militaires	225	225	–
Contingents	5 101	4 566 <sup>b</sup>	(535)
Police des Nations Unies	50	50	–
Unités de police constituées	–	–	–

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé.

<sup>b</sup> Par sa résolution 2352 (2017) du 15 mai 2017, le Conseil de sécurité a décidé de réduire l'effectif maximum autorisé de la Force de 5 101 à 4 791 militaires. Ayant été établi avant l'adoption de cette résolution, le rapport du Secrétaire général relatif au budget de la FISNUA pour l'exercice 2017/18 (A/71/767) ne tenait pas compte de cette réduction.

15. Le montant des ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police pour 2018/19 s'élève à 154 018 200 dollars, en hausse de 3 329 500 dollars (soit 2,2 %) par rapport au montant alloué en 2017/18. Cette augmentation s'explique principalement par : a) la diminution du montant prévu des déductions pour non-déploiement, déploiement retardé ou déploiement de matériel défectueux appartenant aux contingents ; b) l'augmentation des dépenses liées aux rations entraînée par la hausse du prix à l'unité des rations de réserve ; c) un coefficient délais de déploiement pour la police des Nations Unies inférieur (22 % contre 50 % en 2017/18). Cette hausse serait en partie compensée par la baisse des dépenses liées aux indemnités de subsistance, qui est imputable à la diminution du nombre d'officiers d'état-major dont le déploiement est prévu (A/72/730, par. 83 à 85).

16. Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général en ce qui concerne les militaires et le personnel de police.

## 2. Personnel civil

Catégorie	<i>Effectif approuvé pour 2017/18</i>	<i>Effectif proposé pour 2018/19</i>	Variation
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	160	161	1
Administrateurs recrutés sur le plan national	3	3	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	86	86	–
Emplois de temporaire	–		
Personnel recruté sur le plan international	1	1	–
Volontaires des Nations Unies	33	33	–
<b>Total</b>	<b>283</b>	<b>284</b>	<b>1</b>

17. Le montant des ressources demandées au titre du personnel civil pour 2018/19 s'élève à 35 662 800 dollars, en hausse de 7 296 200 dollars (soit 25,7 %) par rapport au montant alloué en 2017/18. Le Secrétaire général indique que cette augmentation tient essentiellement à la hausse des dépenses prévues au titre : a) du personnel recruté sur le plan international (6 808 000 dollars, soit 28,1 %), en raison d'un taux de vacance de postes inférieur (15 % contre 23,6 % en 2017/18) et d'une augmentation au titre des dépenses communes de personnel ; b) du personnel recruté sur le plan national (324 800 dollars, soit 13,2 %), en raison d'un taux de vacance de postes inférieur (10 % contre 15 % en 2017/18) ; c) des Volontaires des Nations Unies (154 800 dollars, soit 10,2 %), en raison de l'augmentation des dépenses liées aux indemnités d'installation, aux allocations de prédépart et au rapatriement, qui est imputable à l'accroissement de la mobilité du personnel prévu en 2018/19.

### *Taux de vacance et postes vacants*

18. Les taux de vacance proposés pour le calcul des coûts relatifs au personnel civil pour l'exercice 2018/19, présentés à la section D du chapitre II du projet de budget (A/72/730), sont les suivants : 15 % pour le personnel recruté sur le plan international ; 0 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national ; 10 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national ; 6 % pour les Volontaires des Nations Unies ; 15 % pour les emplois de temporaire soumis à recrutement international.

19. Le Comité consultatif s'est fait communiquer des informations sur les postes vacants depuis plus de deux ans. Il s'agit de deux postes d'administrateur recruté sur le plan international (P-3) et de quatre postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Le Secrétaire général indique qu'il est proposé de réaffecter un poste d'agent des services généraux, qu'un poste d'administrateur est en cours de recrutement et qu'aucune mesure de recrutement n'a été prise pour pourvoir les quatre autres postes (1 P-3 et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national). **Le Comité consultatif recommande la suppression des quatre postes. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.**

*Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire*

20. En ce qui concerne le personnel civil, 284 postes et emplois de temporaire sont proposés pour 2018/19 : 161 postes soumis à recrutement international, 89 postes soumis à recrutement national, 33 postes de Volontaire des Nations Unies et 1 emploi de temporaire soumis à recrutement international et financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le tableau d'effectifs proposé fait apparaître une augmentation nette d'un poste par rapport au nombre de postes et d'emplois approuvés pour l'exercice 2017/18. Cette hausse qui résulte de la proposition de créer un poste de chef de la gestion des opérations et des ressources (P-5), chargé de diriger la nouvelle Section de la gestion des opérations et des ressources dans le cadre de la restructuration de la composante appui de la mission autour de trois piliers (gestion des opérations et des ressources, services, gestion de la chaîne d'approvisionnement). Dans ce cadre, il est également proposé de reclasser un poste de spécialiste de la gestion des marchés (P-3) du Groupe de la gestion des contrats en poste de spécialiste de la planification des acquisitions (P-4) et de le réaffecter au nouveau Groupe de la gestion des acquisitions. Il est en outre proposé de procéder au transfert de 25 postes et à la réaffectation de 7 autres (on trouvera à l'annexe du présent rapport la liste complète des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs pour l'exercice 2018/19).

21. **Sous réserve des recommandations formulées au paragraphe 19 du présent rapport, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général en ce qui concerne le personnel civil. Les observations et recommandations du Comité qui concernent les structures d'appui de la Mission figurent dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/72/789).**

### 3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	Montant alloué pour 2017/18	Montant proposé pour 2018/19	Variation
Dépenses opérationnelles	87 644 700	81 434 600	(6 210 100)

22. Le montant des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour 2018/19 s'établit à 81 434 600 dollars, en baisse de 6 210 100 dollars (soit 7,1 %) par rapport au montant alloué en 2017/18. Le Secrétaire général propose une réduction des dépenses au titre des rubriques suivantes principalement : fournitures, services et matériel divers (5 594 400 dollars, soit 21,9 %) ; opérations aériennes (1 155 700 dollars, soit 4,8 %) ; communications et informatique (661 100 dollars, soit 7,9 %) ; transports terrestres (181 300 dollars, soit 10,7 %). Cette diminution des crédits serait en partie contrebalancée par un accroissement au titre des rubriques suivantes essentiellement : installations et infrastructures (1 049 700 dollars, soit 4,1 %) ; consultants et services de consultants (328 500 dollars, soit 212,3 %).

*Installations et infrastructures*

23. La hausse de 1 049 700 dollars des crédits demandés pour les installations et les infrastructures s'explique principalement par : a) l'augmentation des coûts liés aux services d'entretien résultant de l'externalisation des services de gestion des camps dans le cadre d'un contrat commercial de deux ans (1 462 000 dollars) ; b) la hausse des dépenses afférentes aux carburants et lubrifiants imputable à l'augmentation du prix estimatif du carburant pour groupe électrogène (0,75 dollar par litre pour 2018/19 contre 0,66 dollar en 2017/18) (1 460 400 dollars) ; c) l'accroissement des dépenses afférentes aux services de sécurité lié à la proposition de mettre en place un système de surveillance sur le marché d'Amiet (885 600 dollars). Cette hausse est en partie compensée par une baisse des dépenses de construction, de transformation et de gros entretien (voir [A/72/730](#), par. 90).

24. Sur la question de la proposition d'externaliser les services de gestion des camps, le Comité consultatif a été informé qu'en 2016/17, les dépenses au titre des services d'entretien ont été inférieures de 5 106 000 dollars aux prévisions en raison de l'annulation de l'attribution d'un marché de services d'entretien par suite de restrictions, notamment la non-délivrance de visas au prestataire choisi (voir [A/72/644](#), par. 57). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la mission avait eu recours à des solutions de rechange ponctuelles et notamment fait appel à des vacataires. Malgré le revers essuyé en 2016/17, un nouveau marché portant sur l'externalisation des services de gestion des camps a été négocié et conclu en 2018/19 pour un coût supplémentaire de 1 462 000 dollars. **Sans être tout à fait convaincu du bien-fondé de l'augmentation proposée pour les services d'entretien, le Comité consultatif estime que la décision d'externaliser les services d'entretien devrait s'accompagner d'une réduction des dépenses au titre d'autres rubriques budgétaires. Le Comité recommande que l'augmentation proposée pour les services d'entretien d'un montant de 1 462 000 dollars, soit compensée par une réduction d'un montant correspondant au titre d'autres rubriques budgétaires.**

*Voyages*

25. Le montant demandé au titre des voyages pour 2018/19 s'élève à 1 086 000 dollars, en hausse de 13 200 dollars par rapport au montant alloué en 2017/18. Le Comité consultatif note que les renseignements complémentaires font souvent apparaître un grand éventail de coûts pour une destination spécifique et qu'il est notamment demandé un montant de 16 800 dollars pour participer à ses séances, alors que ces dernières pourraient avoir lieu par visioconférence ou être combinées à d'autres réunions officielles au Siège de l'Organisation. **Le Comité consultatif estime que la majoration des crédits demandés au titre des voyages n'est pas totalement justifiée et recommande que les ressources demandées pour les voyages en 2018/19 soient maintenues au montant approuvé en 2016/17.**

26. **Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 19, 24 et 25 du présent rapport, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général en ce qui concerne les dépenses opérationnelles.**

**Questions diverses***Questions relatives à l'environnement*

27. Comme il est indiqué au paragraphe 4 du présent rapport, le Comité des commissaires aux comptes a constaté que la FISNUA pouvait améliorer sa gestion des déchets. Dans son rapport, le Secrétaire général a expliqué que, pendant l'exercice

2018/19, la mission comptait : a) améliorer ses systèmes hydrologiques et sa gestion des eaux usées et aménager des sites d'élimination sécurisée des déchets solides et des ordures ménagères où les matériaux recyclables et biodégradables seront progressivement triés ; b) installer des usines de stockage et de traitement des déchets dangereux dans 15 sites ; c) favoriser les mesures de protection de l'environnement dans ses camps en plantant 6 000 arbres en sus des 500 existants. S'agissant de la production d'énergie, le Secrétaire général indique que la mission exploite 126 groupes électrogènes consommant 5,4 millions de litres d'essence pour couvrir la quasi-totalité de ses besoins en électricité. Par ailleurs, il est prévu d'installer 420 lampes solaires d'ici à la fin de l'exercice 2018/19 (voir [A/72/730](#), par. 19 et 35). Le Comité consultatif rappelle que la création d'un poste de spécialiste en chef des questions d'environnement (P-4) a été approuvée pour l'exercice 2017/18 (ainsi qu'un poste de Volontaire des Nations Unies) et que son titulaire est chargé d'assurer la coordination, la formulation, l'exécution et le suivi des politiques en matière d'environnement, d'organiser des séances de formation et de conseiller la direction sur les questions environnementales (voir [A/71/836/Add.13](#), par. 28). **Compte tenu des ressources supplémentaires déjà approuvées, le Comité consultatif espère que la mission mettra en œuvre sans délai ses projets dans le domaine de l'environnement et qu'elle redoublera d'efforts pour réduire au minimum son empreinte écologique, notamment par le recours aux sources d'énergie renouvelables.**

#### *Coefficients véhicules/effectifs*

28. Dans son précédent rapport, le Comité consultatif a recommandé que la mission ramène sa dotation en véhicules à des taux plus conformes aux coefficients standard fixés en la matière ([A/71/836/Add.13](#), par. 47 à 49). Le Comité note que, d'après les renseignements supplémentaires qui lui ont été communiqués, si le nombre de véhicules légers de transport de passagers passerait de 259 en 2016/17 à 196 en 2018/19, la dotation en véhicules par catégorie de personnel resterait pour l'essentiel supérieure aux coefficients standard. **Le Comité consultatif réaffirme que la FISNUA devrait faire des efforts concertés pour ramener sa dotation en véhicules à des taux plus conformes aux coefficients standard fixés en la matière (voir [A/71/836/Add.13](#), par. 47 et 49).**

#### *Représentation équilibrée des sexes*

29. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la part des femmes dans la mission était de 19 % pour le personnel recruté sur le plan international et de 9 % pour le personnel recruté sur le plan national. **Le Comité consultatif encourage la FISNUA à renouveler ses efforts pour accroître la présence des femmes au sein de ses effectifs.**

## V. Conclusion

30. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la FISNUA pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 sont énoncées au chapitre VI du rapport sur l'exécution du budget ([A/72/644](#)). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale :**

a) **D'autoriser, en vertu de sa résolution [71/298](#), l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 11 242 700 millions de dollars au compte spécial de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 ;**

b) D'inscrire le montant total (8 505 300 dollars) des recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2017, provenant du produit des placements effectués (799 000 dollars), des produits divers ou accessoires (35 100 dollars) et de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (7 671 200 dollars), en déduction du déficit de contributions mises en recouvrement pour le même exercice ;

c) De mettre en recouvrement le montant supplémentaire de 2 737 400 dollars, représentant la différence entre l'augmentation des crédits ouverts (11 242 700 dollars) et les recettes diverses (8 505 300 dollars) pour le même exercice.

31. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la FISNUA pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 sont énoncées au chapitre IV du projet de budget (A/72/730). **Compte tenu des recommandations formulées aux paragraphes 19, 24 et 25 du présent rapport, le Comité consultatif propose de réduire de 271 115 600 dollars à 269 358 100 dollars le montant des crédits demandés (soit une diminution de 1 757 500 dollars). Le Comité recommande par conséquent à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 269 358 100 dollars aux fins du fonctionnement de la FISNUA pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019.**

*Documentation*

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/72/644)
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 (A/72/730)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/72/5 (Vol. II), chap. II)
- Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 (A/72/756)
- Rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 et budgets pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 (A/72/770)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (A/71/836/Add.13)
- Résolution 71/298 de l'Assemblée générale
- Résolutions 2352 (2017) et 2386 (2017) du Conseil de sécurité

**Annexe**

**Récapitulatif des modifications proposées concernant  
le budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations  
Unies pour Abyei pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018  
au 30 juin 2019**

	<i>Postes</i>
Personnel recruté sur le plan international	+ 1
Personnel recruté sur le plan national	–
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) recruté sur le plan international	–
<b>Total</b>	<b>+ 1</b>
Création	+ 1
Suppression	–
Transfert	25
Réaffectation	7
Réaffectation/reclassement	1
Transformation	–
Absence de changement/restructuration	108
<b>Total</b>	<b>+ 1</b>